

Date de réception à Trivalis :

Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

Formulaire de demande de partenariat

Dans le cadre du Programme de prévention des déchets mené par Trivalis, les élus du syndicat départemental souhaitent aider les organisateurs d'événement vendéen à limiter leur production de déchets et à développer le tri des déchets recyclables lors de leur manifestation. Dans ce cadre, ils ont décidé de subventionner, dans la limite d'une enveloppe annuelle, l'achat de vaisselle biodégradable si l'organisateur met en place des dispositifs pour réduire et trier les déchets.

L'organisateur doit, pour obtenir le soutien de Trivalis, remplir ce formulaire de demande de partenariat, **un mois avant la date de son événement**. Le formulaire sera soumis aux élus pour décision. En cas d'acceptation par les élus, une convention sera transmise à l'organisateur pour signature.

A – MODE D'EMPLOI



1 - Envoi du formulaire et des pièces justificatives

Ce formulaire, baptisé « Le tri est de la fête », permet de connaître les engagements et actions concrètes des organisateurs en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets à l'occasion de leur rassemblement.

A joindre à ce formulaire :

- un devis d'achat de vaisselle biodégradable
- copie du récépissé de déclaration de création de l'association (Préfecture)
- numéro Siren/Siret
- les coordonnées bancaires de la structure (RIB).

Tous les documents doivent être transmis, un mois avant votre événement, à :

Trivalis, 31 rue de l'Atlantique – CS 30605 – 85015 La Roche-sur-Yon Cedex

ou par fax au 02 51 451 450

ou par mail à l'adresse contact@trivalis.fr.

2 - Analyse de votre demande



A réception du formulaire, complété et signé, et de vos pièces justificatives, Trivalis vous envoie, par mail, un accusé de réception à l'adresse électronique indiquée dans le cadre « personne à contacter » (ci-dessous).

Votre demande est alors soumise aux élus du syndicat pour décision :

› en cas de refus par les élus, un courrier est adressé au responsable de votre structure.

› en cas d'acceptation par les élus, un arrêté de subvention vous est envoyé. Cet arrêté indique le montant de la subvention accordée, montant déterminé sur la base du devis fourni (prise en charge à hauteur de 60%, plafonnée à 1 500 € TTC).

Si Trivalis accorde son soutien à l'organisateur, celui-ci s'engage à communiquer sur ce partenariat via ses supports de communication (tracts, affiches, site Internet, presse, etc.) ***en apposant le logo du syndicat et/ou en citant le syndicat*** *(la demande du logo se fait par mail à l'adresse contact@trivalis.fr).*
Trivalis met également à la disposition des organisateurs des supports de communication pour afficher une fête « verte » et aider au tri (banderoles, oriflammes ,panneaux points-tri, etc.). Tous ces supports sont visibles sur trivalis.fr, rubrique «Kiosque/Toutes nos publications/Les brochures/Catalogue des expos».

3 - Envoi de nouveaux justificatifs



La subvention sera versée par le syndicat à la structure organisatrice après l'événement, sur présentation des trois pièces justificatives suivantes :

- copie de la facture acquittée pour l'achat de la vaisselle biodégradable,
- photos de la mise en place du tri sur le site de l'événement,
- photos de la vaisselle biodégradable en situation de service.

ATTENTION : dans le cas où, dans l'année civile, Trivalis n'aura pas reçu TOUS les justificatifs, la subvention ne pourra pas être versée.

Pour plus de facilité, nous vous conseillons de nous envoyer vos pièces justificatives via la plateforme gratuite en ligne wetransfer (www.wetransfer.com).

B – QUESTIONNAIRE

1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Structure organisatrice

Nom : ______________________________

Rue : ______________________________

Code postal : __________ Commune : ______________________

Téléphone : ______________________________

Adresse électronique : ______________________________

Prénom et nom du responsable : ______________________________
(Président ou Directeur)

Fonction : ______________________________

Votre événement

Nom de l'événement : ____

Date et durée : ____

Lieu : ____

Public visé : ____

Fréquentation estimée : ____

Personne à contacter

Prénom et nom : ____

Téléphone : ______________________ Mobile : ______________________

Adresse électronique : ____

C – LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Quelles actions allez-vous mettre en place, en amont de l'événement, pour réduire les déchets occasionnés lors de votre manifestation ?



____

____

____

____

D – LE TRI DES DÉCHETS

Mettrez-vous en place le <u>tri des emballages</u> ? ☐ oui ☐ non

Mettrez-vous en place le <u>tri du verre</u> ? ☐ oui ☐ non

Mettrez-vous en place le <u>tri des déchets biodégradables</u> ? ☐ oui ☐ non

Mettrez-vous en place le <u>tri des cartons</u> ? ☐ oui ☐ non

Prévoyez-vous de mettre en place le <u>tri des déchets des éventuels exposants</u> ?

(cartons, emballages, papiers) ☐ oui ☐ non

Si oui, par quels moyens ? ____

____

____

____

____

Pour disposer de bacs destinés à la collecte des déchets, rapprochez-vous de la collectivité où se situe votre événement. Une carte ainsi que les coordonnées des 22 collectivités de collecte sont visibles sur trivalis.fr, rubrique «La gestion des déchets en Vendée / Les 22 collectivités de collecte / 22 collectivités locales».

E – LA COMMUNICATION

Quels moyens allez-vous développer pour informer le public des actions que vous menez pour la réduction des déchets ?

Quels moyens d'information allez-vous utiliser pour inciter le public à trier ?

Prévoyez-vous de mettre en place une équipe pour assurer le bon fonctionnement du tri et de la réduction des déchets lors de votre événement ? Si oui, prévoyez-vous de former cette équipe et par quels moyens ?

Si vous menez d'autres actions sur la protection de l'environnement, quelles sont-elles ?

Signature de l'organisateur

Fait à

Pour l'organisateur, son représentant,

Le

LA VAISSELLE BIODÉGRADABLE, C'EST QUOI ?

Ce sont des objets (assiettes, gobelets, couverts, barquettes, etc.) fabriqués à partir de matériaux compostables.


Carton


Bambou


Amidon de maïs


Canne à sucre


PLA (acide polylactique)

La vaisselle en carton peut être recouverte d'une fine couche de plastique. Dans ce cas, elle n'est pas biodégradable.


Bois

DANS QUELLE POUPELLE JETER LA VAISSELLE BIODÉGRADABLE ?

La vaisselle et les déchets biodégradables doivent être déposés dans des bacs dédiés. Ces déchets peuvent ensuite être compostés sur une plate forme de compostage ou dans des composteurs.

La vaisselle biodégradable n'est pas un emballage. Par conséquent, elle ne se jette pas dans le sac ni dans le bac jaune.



Pour obtenir des bacs à biodéchets ou à ordures ménagères, rapprochez-vous de votre collectivité.



Le tri est de la fête

Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

Fournisseurs vaisselle biodégradable *(liste non exhaustive)*

Favry Emballages
5 Rue de Champfleur
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou
Tél : 02 41 43 62 18
Mail : commercial@favry.fr
www.favryemballage.fr

Vaibio
Le Baou
83670 Varages
Tél : 09 64 33 07 34
Mail : contact@vaibio.fr
www.vaibio.com

Ecolomique
7 rue Jean Lemaistre
35000 Rennes
Tél : 02 99 14 86 82
www.ecolomique.com

Unikeco
ZA de Marticot
33610 Cestas
Tél : 09 81 97 89 13
Mail: contact@unikeco.com
http://unikeco.com

Adiserve
53 Bd du Maréchal Joffre
77300 Fontainebleau
Tél : 01 64 22 47 88
Mail : contact@adiserve.fr
www.adiserve.fr

Dinovia
160 route des Crètes
69480 Anse
Tél : 04 74 07 01 48
www.dinovia.fr

Lsbio
48, boulevard de la Répubique
77420 Champs sur Marne
Tél : 01 73 58 96 76
Mail : info@lsbio.fr
www.isbio.fr

Gama 29
Madame Manuella PERRIN
ZA La Hallerais, Allée du Blosne
BP 87122
35771 Vern sur Seiche Cedex
Tél : 02 99 53 73 73
Port : 06 27 09 41 20

Alouer vaisselle
Monsieur Joël PENNARUN
24 Rue Pierre et Marie Curie
Parc d'activités La Landette
85190 Venansault
09 81 62 94 18
jpennarun@alouer-vaisselle.com
www.alouer-vaisselle.com